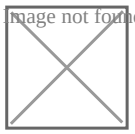

Mise a pied conservatoire

Par **mod**, le **07/02/2014** à **13:02**

J'ai été mis en mis à pieds conservatoire on m'a remis une lettre pour entretien, mais après cette entretien ils ont maintenu ma mise à pieds, combien de temps faut il pour qu'ils rendent leur décision.Je nai plus de salaire qu'elles ont mes droit pour vivre et faire vivre ma famille.....

Par **P.M.**, le **07/02/2014** à **13:46**

Bonjour tout d'abord,
La mise à pied conservatoire dure tout le temps de la procédure et l'employeur doit notifier sa décision au moins 2 jours ouvrables et au plus un mois calendaire après l'entretien préalable...
La période de lise à pied conservatoire ne vous serait payée que si vous n'étiez pas licencié pour faute grave...

Par **mod**, le **08/02/2014** à **09:08**

merci, qu'elle est le délai légal en la remise de la lettre de la mise à pied conservatoire et la convocation pour entretien.

Par **P.M.**, le **08/02/2014** à **09:12**

Bonjour,
Normalement, sauf circonstances particulières, l'employeur doit vous convoquer avec concomitance à l'entretien préalable lequel ne peut pas avoir lieu moins de 5 jours pleins après la réception de la dite convocation donc le premier jour ne comptant pas et le dernier se terminant à minuit..

Par **janus2fr**, le **08/02/2014** à **09:44**

[citation]5 jours pleins[/citation]
Bonjour,

Ce sont des jours ouvrables, donc on ne compte pas le dimanche s'il y en a un.

Par **P.M.**, le **08/02/2014** à **11:38**

Ni les dimanches ni les jours fériés...

Par **flo36**, le **27/02/2014** à **22:46**

bonsoir

j'aurais aimer avoir quelques renseignement. Mon employeur ma mise en pied conservatoire le 22 janvier 2014 et a superposer un mise a pied disciplinaire de 5 jours le 3, 5, 6, 7 et 8 février pour une erreur passer de 4 mois. Je lui est stipuler par courrier que se n'était pas légale il a annuler cette décision, et j'ai reçu un nouveau courrier le 27 Février me disant que je venais d'effectuer une nouvelle mise a pied disciplinaire de 6 jours sans me faire parvenir de courrier. Peut il superposer deux mises a pieds? pour mon cas une mise a pied disciplinaire par dessus une mise a pied conservatoire?

Par **P.M.**, le **27/02/2014** à **22:56**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés